

ASSISTANT DE VIE (1)

DEFINITION DU POSTE

L'assistant de vie est le garant du maintien à domicile de la personne aidée le plus longtemps possible, dans le respect des règles qualité de l'entreprise. Il est le représentant de l'entreprise auprès du client et son entourage.

La finalité de ses activités concerne l'accompagnement lié à l'entretien des espaces de vie et à la réalisation de repas simples.

MISSIONS

• Activités Auprès de la personne :

Accompagner la personne dans la réalisation des tâches quotidiennes

Entretenir les espaces

Laver le linge

Repasser

Effectuer ou aider à la réalisation des courses

Effectuer des tâches administratives simples

Préparer des repas simples

Aider la préservation de l'autonomie de la personne au travers de la réalisation d'activités sociales et occupationnelles

Mettre en place et adapter la prestation dans le délai imparti

Adapter son mode de communication

• Activités en lien avec l'agence

Utiliser avec rigueur l'outil Domatel

Remplir le carnet de liaison : outil important au domicile

Communiquer et coopérer avec les autres intervenants

Transmettre les informations au coordinateur sur le client et l'évolution de sa situation

L'emploi d'assistante de vie (1) à domicile est accessible sans certification particulière (expérience de 6 mois requise dans le domaine de l'entretien ménager)

CONNAISSANCES REQUISES

Caractéristiques de la personne âgée et/ ou handicapée Produits ménagers Techniques de base du ménage

COMPETENCES REQUISES

Sens de l'écoute Respect de la confidentialité Ponctualité Distance professionnelle Autonomie

Cette fiche de poste n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction des nécessités de service